

RECU EN PREFECTURE

Le 13 novembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20201110-0000830-02

## Délibération n°2020.00083

Aménagement - ZAC de la Vilette-aux-Aulnes -  
Approbation du compte-rendu à la collectivité  
(CRACL) pour l'année 2019

Séance du 10 novembre 2020

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 25

absents représentés : 3

absents non représentés : 5

L'an deux mille vingt, le 10 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 4 novembre, s'est réuni à A l'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GRÉUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. William GALLÉ

### ABSENTS REPRESENTÉS :

M. Malik GUEYE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Catherine AMARI donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Zakarya ARBAOUI donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR

### ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Mélanie ZEDE

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

## Délibération n° 2020.00083

### Aménagement - ZAC de la Vilette-aux-Aulnes - Approbation du compte-rendu à la collectivité (CRACL) pour l'année 2019

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Laure GREUZAT, Adjointe au Maire, déléguée au développement économique, au commerce, à la formation et emploi,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 300-5,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 juin 1992 confiant à la SEMMY la réalisation de la ZAC de la Vilette-aux-Aulnes,

Vu le compte rendu à la collectivité locale (CRACL) 2019 et les perspectives pour l'année 2020 de l'opération dénommée « ZAC de la Vilette-aux-Aulnes »,

Considérant qu'en l'application de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, le concessionnaire doit fournir chaque année un compte rendu financier relatif à l'opération publique d'aménagement qui lui a été concédée,

Considérant que le compte rendu financier du concessionnaire relatif à l'opération publique d'aménagement qui a été concédée comporte, outre le rappel des données générales de l'opération et des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée du précédent exercice, un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître l'estimation des dépenses et recettes de l'opération restant à réaliser ainsi que le plan de trésorerie actualisé.

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du 29 octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 3 novembre 2020

#### DELIBERE

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	<b>27</b>
<b>POUR :</b>	<b>27</b> Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smaïn TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA,
<b>ABSTENTIONS / NE PREND PAS PART AU VOTE :</b>	<b>1</b> M. William GALLÉ

**APPROUVE** le compte rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2019 concernant l'opération d'aménagement de la ZAC de la Vilette aux Aulnes concédée à la SEMMY.

Et ont, les membres présents, signé au registre.  
Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.